

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport (DICS)  
Rue de l'Hôpital 1  
1700 Fribourg

Fribourg, le 07 juillet 2014

**Prise de position du PDC sur l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons analysé avec beaucoup d'intérêt l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch) qui a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur ce projet.

Le PDC fribourgeois considère cet avant-projet comme une avancée significative dans la nouvelle gestion des archives et de l'archivage en phase avec le XXI<sup>e</sup> siècle. L'importance de cet avant-projet ressort de son titre même : les archives n'existent que si elles sont organisées dès que les documents apparaissent dans les bureaux. Il n'y a pas d'archives sans une gestion rigoureuse et bonne conservation des documents. Nous espérons que ces nouvelles dispositions guideront les différents services de l'administration cantonale ainsi que les communes dans la voie de la sauvegarde et de la conservation des documents et qu'ils adoptent d'emblée les principes archivistiques décrits dans cet avant-projet.

L'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch) embrasse la réalité actuelle de l'administration publique et des archives : l'administration électronique, l'utilisation d'outils et de procédés électroniques, les documents numériques et, bien entendu, les technologies actuelles et futures. L'ARCh doit aller de l'avant dans un des problèmes fondamentaux auquel les archives sont confrontées aujourd'hui, la question complexe de l'accès.

Nous formulons les remarques suivantes :

- Les différentes missions attribuées aux AEF par l'Arch sont de plus en plus variées et conséquentes. Elles impliquent les archivistes dans des missions de conseils auprès des différents services de l'Etat et des communes auxquelles s'ajoutent celle d'archiver 300 mètres linéaires de nouvelles archives annuelles. De plus, sur les 13 km linéaires en stock tout n'a pas été archivé. Les locaux des AEF sont bien situés, malheureusement trop exigus pour stocker tous les documents. Une solution pérenne ne pourrait-elle pas être trouvée ? Enfin, les AEF sont confrontées à la question complexe de l'accès au

PDC - CVP FR, Rte de Beaumont 20, 1709 Fribourg

public qui requiert souvent la présence d'un archiviste. Les incidences financières seront importantes.

Quels moyens financiers et quelles ressources humaines seront donnés aux AEF pour mener à bien de telles missions ?

- Les AEF et la BCU ont toutes deux une mission de gestion et de conservation patrimoniale importante, quelles synergies sont à développer entre elles ? Elles dépendront de deux départements différents, quelles seront les conséquences sur leur collaboration ?
- Les archives des paroisses fribourgeoises sont des richesses historiques qu'il faut préserver dans des conditions optimales. Le manque d'encadrement des paroisses pour la gestion et conservation de ces témoignages si précieux est dommageable. En effet, avant 1831 et la formation des communes politiques telles que nous les connaissons aujourd'hui, ce sont les paroisses qui structuraient et recensaient la vie des Fribourgeois. Les AEF ne devraient-elles pas être partenaire dans le cas des archives de paroisse, car ces dernières recèlent le passé des Fribourgeois ?

En conclusion, avec ces quelques remarques, nous soutenons cet avant-projet de loi. En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de vous faire part de notre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

Pour le parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Pour le groupe PDC du Grand Conseil:

Madeleine Hayoz

Chef du Groupe PDC:

Albert Lambelet

Pour tout renseignement :

Madeleine Hayoz, députée : 079 466 05 31

Albert Lambelet, chef de groupe : 079 506 97 81